

CONGRES REGIONAL RISCLE 15 JUIN 2015

MOTION STATUT ENSEIGNANT

Nous constatons que la charge de travail des enseignants, au delà du temps de face à face élève, va en augmentant. En effet, diverses tâches s'accumulent en raison de :

- l'ampleur du numérique dans la pédagogie,
- la gestion des troubles « DYS », des PAI, des PPS,
- la gestion administrative de l'évaluation certificatrice (CCF, sujets pour les épreuves terminales), des sorties pédagogiques, de l'élaboration des projets,
- l'organisation pédagogique des heures non affectées dont le volume augmente dans les référentiels (temps de concertation chronophage),
- la recherche et le suivi de stage.

Le temps de décharge attribué à la coordination en filières bac technologique et professionnel est insuffisant compte tenu de la diversité des publics, avec la prise en charge des trouble « DYS », des PAI et des PPS. De plus, avec la précarisation des emplois de plus en plus présente, les enseignants et notamment les coordonnateurs doivent anticiper et gérer la continuité des encadrements pédagogique.

Dans le cas de mise en section, situation de plus en plus fréquente, la décharge de coordination et l'ISOE sont divisées par deux, alors que le travail reste identique. Il y a deux coordonnateurs pour encadrer les deux filières : nous demandons que les moyens soient alloués à la hauteur des besoins.

Dans un tel contexte, le mandat du SNETAP de demander l'ajustement du temps face à face élève à 15h est toujours d'actualité.

Nous demandons une revalorisation des fonctions de coordonnateur et de professeur principal tant sur le plan de la décharge horaire que de la rémunération.

Nous souhaitons que tous ces éléments viennent étayer l'argumentaire du SNETAP dans les négociations avec la DGER sur le statut des enseignants.

Au niveau régional, nous demandons l'organisation d'un temps de réflexion et d'échanges avec un représentant du SNETPA national qui serait organisé en inter-région à la rentrée scolaire 2015.